

De l'Église, de l'État et de l'enseignement, par P.-F.-G. Lacuria

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Lacuria, Paul-François-Gaspard (1806-1890). De l'Église, de l'État et de l'enseignement, par P.-F.-G. Lacuria. 1847.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

L⁴_d

5158

L⁴_d

5158

Lid. ^A 518

DE L'ÉGLISE, DE L'ÉTAT

ET

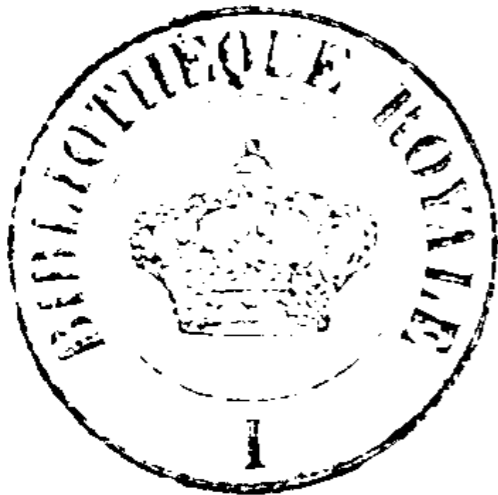
DE L'ENSEIGNEMENT.

Extrait de la Revue du Lyonnais.

DE L'ÉGLISE,
DE L'ÉTAT
ET
DE L'ENSEIGNEMENT,

PAR

P. F. G. LACURIA.



LYON.
IMPRIMERIE DE L. BOITEL,
QUAI SAINT-ANTOINE, 36.

—
1847.

PRÉFACE.

Après tout ce qui a été écrit sur l'Eglise, l'Etat et l'Enseignement, la question doit paraître épuisée, mais puisque ceux qui ont soutenu différentes opinions ne se désistent point, puisque l'opinion publique flotte encore indécise, il faut, jusqu'à ce que la cause soit jugée, continuer les débats, en évitant toutefois de répéter ce qui a été déjà si bien dit.

Le côté de la question qu'on a le moins étudié jusqu'ici, c'est le côté philosophique; c'est sur ce côté que je veux rappeler l'attention.

On me dira, peut-être, que dans une discussion vivante comme celle-ci, lorsque tout le monde est déjà sur le champ de bataille, il est inutile de perdre le temps à de pures spéculations, que le seul parti qui convienne c'est d'agir?

Je crois qu'on se fait illusion. La spéculation ou la pensée pure est la cause; la pratique n'est que l'effet; et, de même que c'est

dans la cause qu'est la vraie source du mal , c'est à la cause qu'on peut appliquer le vrai remède.

Les hommes qui se vantent d'être positifs , les hommes d'action s'imaginent mener le monde ; mais eux-mêmes avec le monde sont menés par l'idée. Quoiqu'on puisse dire, la société dans toutes ses phases ne fait autre chose que manifester une idée. Une nouvelle idée jetée dans le monde se traduit tôt ou tard par une nouvelle forme sociale , et les individus , malgré leurs efforts, sont aussi impuissants pour arrêter cette réalisation de l'idée que chaque grain de sable ne l'est pour empêcher le germe d'enfoncer ses racines , de sortir de terre et de devenir un grand arbre.

Toutes les fois qu'il y a lutte dans l'action, c'est qu'il y a division et incertitude dans les pensées , et ce ne sont point des invectives de parti , mais une solution vraiment philosophique des problèmes qui tourmentent la société , qui peuvent ramener la certitude qui engendre la paix.

Transportons donc la question dans ce domaine de la pensée où se règlent les destinées du monde , dans cette région calme et seraine de la raison , qui domine les orages des passions , où s'oublient les haines, où s'embrassent ceux qui se disaient ennemis , où se nouent tous les liens de la société humaine : j'espère que le lecteur voudra bien me suivre dans cette région si stérile en apparence , si fertile en réalité.

DE L'ÉGLISE, DE L'ÉTAT

ET

DE L'ENSEIGNEMENT.

CHAPITRE I.

§ I. — DU PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA PHILOSOPHIE, OU DE L'UNITÉ ET DE LA VARIÉTÉ.

Il est difficile au milieu de toutes les variations de la philosophie de trouver quelque chose de fondamental et de fixe, quelque chose que tous puissent admettre, qui puisse devenir la clef de voûte, le centre où tout se rend, le point où toutes les opinions peuvent remonter comme à leur commune origine et s'entendre pour un traité de paix.

Cependant si l'on examine attentivement, on verra qu'au fond, toutes les philosophies, tant anciennes que modernes, ont le même point de départ, qu'elles posent toutes le même problème, et poursuivent le même but. Ce point de départ c'est l'unité et la variété ; le problème, c'est de découvrir les rapports possibles entre ces deux éléments ; le but, c'est de réaliser ces rapports.

On a reconnu depuis longtemps que l'unité et la variété

étaient les deux conditions du beau, et que toute la difficulté était de les réunir; or, le beau n'est que la splendeur du vrai; les éléments qui constituent le beau sont donc aussi ceux du vrai; ce sont l'unité et la variété du vrai qui resplendissent dans le beau, et, par conséquent, la philosophie qui s'exerce sur le vrai a pour objet l'unité et la variété.

Ainsi, il est impossible de poser un principe plus général et plus certain.

Examinons maintenant quels sont les caractères de l'unité et de la variété.

Le premier caractère de l'unité, celui duquel se déduisent tous les autres, c'est l'indivisibilité. L'unité première est indivisible, autrement elle ne serait pas unité; étant indivisible, elle ne peut se détruire, elle est permanente, elle est sans étendue, dès lors elle n'est pas sujette à l'espace et ne peut recevoir de lui des limites; elle a tous les caractères de l'immuable et de l'absolu, et comme aucune de ces conditions ne peut subsister dans la matière; l'unité, de toute nécessité, est immatérielle.

La variété, au contraire, a pour caractère fondamental la divisibilité, car c'est par la divisibilité qu'elle se réalise. Or ce qui est divisible peut se séparer, et par là changer et se détruire. Ce qui est divisible répond à certaines parties de l'espace ou du temps et se trouve limité par eux. Ce qui est divisible, étant relatif à l'espace et au temps, se réalise par la matière et se rapporte à la matière. Il serait d'une longueur infinie de donner toutes les démonstrations de ce qui précède; d'ailleurs je n'en ai pas besoin, ceci n'est pas disputé; toutes les philosophies l'admettent et on peut le poser en principe.

L'unité et la variété nous affectent d'une manière toute différente. La variété nous frappe par tous nos sens, et, quoiqu'incapables d'en embrasser la totalité, nous en saisissons avec précision chaque partie à mesure qu'elle se présente.

L'unité profonde et insaisissable, tout en resplendissant devant nous, nous cache le secret de son essence; elle réveille en nous un sentiment profond et insaisissable comme elle; elle se présente comme un mystère, nous fait pressentir l'infini, et nous ravit au-dessus de nous-mêmes.

L'unité et la variété ont toutes les deux leur manifestation dans la pensée humaine.

La variété se manifeste dans les rapports de la pensée avec la matière, le temps et l'espace, lorsque l'esprit humain distingue, compte, mesure, pèse et classe. Cette manifestation, c'est la science pure.

L'unité se manifeste dans les rapports de la pensée avec l'unité même, c'est-à-dire l'absolu, l'immuable, l'incompréhensible, lorsque l'esprit humain croit et adore. Cette manifestation, c'est la foi.

Il est important de remarquer ici que la philosophie n'est ni l'une ni l'autre de ces manifestations. La philosophie est quelque chose d'intermédiaire entre la science et la foi; elle va sans cesse de l'une à l'autre, pour comprendre les secrets de l'une par les secrets de l'autre, cherchant à distinguer dans l'unité de la foi, à mettre de l'unité dans la variété de la science.

Telle est du moins la philosophie lorsqu'elle remplit sa vraie mission; faire embrasser les deux rivales, voilà son but sublime. Mais quelquefois, lasse de ses efforts et désespérant de réaliser cette union, elle oublie sa mission, elle prend parti pour l'une ou pour l'autre, et s'égaré également quelque soit son choix.

Aussi la philosophie participe en même temps des caractères opposés de la science et de la foi; elle est en même temps immuable dans ses principes, mobile dans ses applications; une dans ses fondements, divisée dans ses systèmes; elle contemple des vérités infinies et ne produit que des résultats limités.

Tout au contraire la foi et la science pure conservent

exclusivement les caractères du principe qu'ils représentent.

La foi est une et indivisible, rejeter un seul point, c'est prendre la raison pour juge, c'est rejeter la foi elle-même ; on croit tout ou l'on ne croit rien. Elle ne change point ; elle est immuable et absolue, elle est universelle ou catholique ; enfin elle est essentiellement spirituelle et indépendante de toute condition matérielle, et elle dit avec Jésus-Christ : « *Mon royaume n'est point de ce monde.* »

La science, qui se compose de faits accumulés, est divisible. Chacun l'embrasse selon sa capacité ; elle n'est la même dans aucun de nous ; elle change et se modifie continuellement dans son ensemble et dans chaque individu. Enfin, étudiant surtout la matière, elle ne peut subsister sans des conditions matérielles, sans l'expérimentation et la manipulation continue, sans le secours incessant des mathématiques qui seules peuvent exprimer sa division.

§ II. — DE LA SOCIÉTÉ.

Quest-ce qu'une société ? C'est un groupe d'individus qui, rattachés les uns aux autres par un lien quelconque, forment un tout.

Le lien est un élément commun à deux individus, qui est à la fois l'un et l'autre ou s'identifie en même temps avec l'un et l'autre ; toute société entre des êtres est impossible sans un élément commun. Le ciment s'attachant à la fois à deux pierres, s'identifiant à chacune d'elles tellement qu'il semble en faire partie, établit une image de société entre ces deux pierres ; entre les esprits l'identité du lien est entière et la société réelle.

Mais quel est le ciment qui peut réunir les êtres raisonnables ? Quel est l'élément qui peut être commun entre des intelligences ? Il est évident que ce ne peut être qu'une pensée ; aussi, partout où il y a une pensée commune, il y a le germe d'une société ; partout où il y a divergence de conviction

la société est impossible. Deux voleurs sont d'accord pour commettre un vol, ils s'associent ; ils sont en désaccord sur le partage du bien volé, leur société se dissout.

La communauté de toutes les idées ferait une société parfaite, société qui n'a pu se réaliser jusqu'ici qu'entre quelques âmes choisies qui se donnent le doux nom d'ami. Aussi Cicéron définit l'amitié : *le consentement sur les choses divines et humaines.*

La pensée humaine, comme nous l'avons vu, ne peut revêtir que trois formes : la foi, la science et la philosophie qui tient de l'une et de l'autre ; la société humaine ne peut donc avoir que ces trois idées pour principes.

Si la philosophie, telle que je l'ai définie, fondait une société, il est évident que cette société serait parfaite ; car la philosophie dont je parle étant l'explication mutuelle de la foi par la science et de la science par la foi, ne peut être identique dans plusieurs intelligences que la foi et la science ne le soient aussi. L'unité philosophique entraîne donc l'unité totale ou parfaite ; elle réaliserait le grand consentement des choses divines et humaines de Cicéron, elle ferait un peuple d'amis. Mais à cause de sa perfection même, cette société n'a pu se réaliser jusqu'ici que dans des groupes très peu nombreux. Il peut se trouver quelques hommes qui aient la même foi, une science à peu près égale et qui conçoivent de la même manière les rapports de la science et de la foi ; mais que ces conditions puissent s'étendre à tout un grand peuple, c'est ce qui est impossible maintenant, et, si cela se réalise jamais, ce ne sera que dans un avenir éloigné, qu'aucune conjecture ne peut encore faire prévoir. Toutefois l'unité sociale que chacun appelle de ses vœux ne sera autre chose que l'unité philosophique plus ou moins parfaite.

La science et la foi ne sont point circonscrites dans les mêmes limites que la philosophie. Parmi les innombrables faits de la science il en est qui sont à la portée de tous, il en est de nécessaires même aux premiers besoins de la vie, et comme la

science est divisible, qu'on la possède réellement quoi qu'on n'en possède qu'une partie, la connaissance commune de ces faits élémentaires forme entre tous les hommes un fondement de société. Telle est la science des moyens de pourvoir à la nourriture, au logement, l'intelligence des intérêts, des échanges commerciaux.

La foi, de son côté, indépendante du développement scientifique, agit sur les masses les plus nombreuses aussi facilement que sur les individus ; tous peuvent croire et tous ceux qui croient possèdent la foi toute entière. Il est évident que cette croyance commune peut devenir pour tout un peuple, pour tout un monde, un puissant élément de société.

Toutefois une société ne pourrait subsister si elle avait pour fondement unique ou la foi ou la science. Une société fondée uniquement sur la foi aurait, il est vrai, une unité puissante, une force indestructible ; mais l'unité irait jusqu'à la confusion en absorbant tous les individus dans une masse indistincte ; le peuple resterait dans une immobilité éternelle, il périrait par l'ignorance et la négligence des intérêts matériels ; la liberté n'y serait pas même soupçonnée : ce serait une société purement spirituelle.

Un peuple fondé sur la science seule, serait plus mobile que les vagues de l'Océan agité par la tempête. Les intérêts formeraient une multitude d'associations éphémères qui se dissoudraient l'instant d'après et se croiseraient en tout sens. Ce peuple, si on peut lui donner le nom de peuple, serait sans unité, sans autre autorité que celle de la force ; il y aurait lutte de tous contre tous ; on y verrait surgir de puissantes individualités ; la liberté sans bornes se détruirait par sa propre violence ; les intérêts matériels y seraient les seuls connus : ce serait une société purement matérielle.

Aussi ne voit-on dans l'histoire aucun peuple qui ne s'appuie en même temps sur la foi et sur la science, quoiqu'il puisse le faire plus sur l'une que sur l'autre ; partout à côté de l'industrie il y a des croyances, à côté de la science une

religion. Ceux qui se sont appuyés davantage sur les croyances, comme les Juifs et la plupart des peuples de l'orient, se sont distingués par leur unité et leur immobilité. Ceux qui se sont appuyés davantage sur la science, comme les Grecs, sont célèbres par leurs divisions, leur industrie et la rapidité de leur civilisation.

§ III. — DES PHASES DE LA SOCIÉTÉ.

Dans les premières sociétés du monde, dans ces grands empires de l'Orient, les deux sociétés étaient confondues ; le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel étaient entre les mêmes mains ; c'était le même Nabuchodonosor qui envoyait ses armées ravager le monde, faisait adorer la statue d'or et égorger les prêtres de Baal. Cette confusion a duré jusqu'à Jésus-Christ.

Jésus-Christ a changé toutes les conditions de la société antérieure en faisant connaître aux hommes la distinction des deux pouvoirs. Il l'a fait, non par des raisonnements, mais par un fait qui devait frapper les yeux du monde entier : il a fondé une société purement spirituelle et totalement indépendante, dans sa croyance et son organisation, de la société temporelle.

Nous avons dit qu'une société purement spirituelle ne pourrait subsister, mais il faut remarquer que les chrétiens étaient à la fois dans deux sociétés, dans la société du Christ par la foi, dans la société romaine par leur science ; ils échappaient donc par là aux conséquences fâcheuses que nous avons signalées.

La société chrétienne en grandissant se trouva en face de la société romaine et la lutte commença.

Si la société romaine avait été purement matérielle, la lutte n'aurait pas eu lieu ; la société spirituelle et la société matérielle étant complément l'une de l'autre, se seraient plutôt attirées que repoussées. Mais la société romaine avait déjà

une croyance et un culte ; ce n'est point l'empire romain qui a massacré les chrétiens par milliers, mais c'est la religion romaine qui a persécuté la religion chrétienne ; et comme la religion romaine, à cause de la confusion des deux pouvoirs, avait en main la force matérielle, elle s'en est servi pour écraser sa rivale. Deux croyances opposées sont inconciliables comme les deux électricités du même nom qui se repoussent. Du reste il en est de même des sociétés matérielles qui se font la guerre lorsque leurs intérêts sont en conflit.

Lorsque la religion chrétienne, par sa supériorité spirituelle, eut tué la religion païenne, toute inimitié cessa, l'empire et le christianisme s'embrassèrent et il y eut un instant sublime de bonheur. Mais il n'était pas si facile qu'on le pensait de régler les conditions d'une pareille paix. Comment ces deux puissances allaient-elles se partager l'empire du monde ? Quelle part devait revenir à chacune ? Quelles seraient les limites de leur action réciproque ? Comment la société allait-elle marcher avec deux têtes : l'une ayant tout pouvoir dans le domaine de la pensée, l'autre possédant à elle seule toute la force ? Ces terribles problèmes, qui, sous une autre forme, sont encore l'éternel problème de l'unité et de la variété agitent longtemps la société, il lui fallut bien des siècles pour leur trouver une solution et avec cette solution un siècle de paix : ce siècle de paix fut le moyen âge ; cette solution consista à établir l'autorité spirituelle, l'arbitre et la règle de l'autorité temporelle comme l'âme doit être le guide du corps. Alors il s'établit entre les deux pouvoirs une solidarité comme entre l'intelligence humaine et les organes qui la servent. Le corps réalise matériellement toutes les pensées de l'âme, et d'un autre côté, la raison environne le corps comme d'une auréole de lumière qui lui fait partager cette royauté de la nature qui n'appartient qu'à elle. De même le royaume temporel devint comme le bras de l'église, et sanctionna matériellement ses jugements et ses condamnations ; de là l'inquisition. D'un autre côté, l'église plaça sur le front

des rois le signe de cette autorité souveraine et absolue qui n'appartient qu'à l'infailibilité : de là le droit divin.

Cette solution ne devait pas être définitive, l'harmonie se troubla bientôt ; l'église ne se servit pas toujours avec assez de mesure du bras matériel que lui prêtaient les rois. Les rois abusant étrangement du droit divin, qui n'était qu'un reflet de l'église et qu'ils prirent pour une lumière sortie d'eux-mêmes, ne voulurent plus se contenter du second rang et s'efforcèrent peu à peu d'asservir l'Église et de la rendre docile à leurs ordres ; puis, leur orgueil croissant de plus en plus, ils finirent par devenir insupportables aux peuples qui se prirent à haïr les rois à cause du signe que l'église avait mis sur leur front, et l'Église à cause de la force brute que les rois lui avaient prêtée.

La société ne pouvait vivre plus longtemps dans un pareil désordre ; une crise était nécessaire, et la révolution française, mettant le feu à cet édifice qu'on avait mis tant de siècles à élever, ne laissa après elle que des ruines et des cendres, mais le monde fut sauvé.

La révolution française qui avait de si belles paroles et, il faut le dire, de si magnifiques projets et de si nobles intentions, n'a pas compris d'abord la mission que Dieu lui avait donnée. Dieu voulait par elle séparer l'Église de l'État et rompre entre eux toute espèce de solidarité : la révolution crut qu'il fallait tout-à-fait retrancher l'Église.

Elle a voulu construire une société sans foi ; c'est pour cela que l'unité qu'elle proclamait lui a été impossible et qu'elle n'a été puissante que pour détruire.

Lorsque la société a voulu reconstruire sur la place vide, effrayée du terrible effet des idées nouvelles, elle a jeté un regard derrière elle, et a appelé à son secours ce que la révolution avait détruit. Elle étouffait dans le vide de l'athéisme, elle sentit qu'il lui fallait la foi, mais elle n'osa pas rappeler la foi sans rappeler les formes sociales qui l'avaient accompagnée jusques là ; elle essaya donc du despotisme

sous l'Empire et du droit divin sous la Restauration. Tel n'était pas le plan de la providence, aussi il fallut une nouvelle crise et une nouvelle leçon.

La révolution de 1830 a accompli les décrets divins; elle a commencé une nouvelle phase dans la vie de l'humanité; elle a manifesté une nouvelle idée dans le monde, et posé un fait dont les conséquences pour l'avenir sont incalculables. Ce fait très simple en apparence, mais qui établit sur une nouvelle base les rapports de l'Église et de l'État, du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, des deux grands principes l'unité et la variété c'est : *qu'il n'y a plus de religion de l'état*, Ce fait mérite donc d'être étudié avec soin.

§ IV. — DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ EN FRANCE, ET
DES CONSÉQUENCES QUI EN RÉSULTENT.

Il n'y a plus de religion d'état. Qu'est-ce à dire? l'État repousse toute solidarité avec une religion quelconque; il n'épouse les intérêts d'aucune d'elles, toutes lui sont indifférentes. Dans un catholique, dans un protestant, dans un juif, il ne voit que le Français, et ce n'est qu'en cette qualité qu'il leur accorde sa protection.

Jusqu'à présent, où l'État était lui-même l'Église et prenant la cause de l'Église il prenait sa propre cause; ou bien il reconnaissait une Église à laquelle il se soumettait et dont il exécutait les décisions, ou plutôt dont il était censé exécuter les décisions, car je parle ici du droit et non du fait qui, par la mauvaise foi des pouvoirs, se trouvent souvent en contradiction avec le droit. Maintenant l'État n'est plus l'Église et n'est sujet d'aucune Église.

D'un autre côté, s'il refuse le concours de sa force matérielle à l'Église, il renonce à emprunter d'elle son autorité, et à employer à son profit sa force spirituelle. Jusque là l'état commandait au nom d'un Dieu quelconque; Moïse commandait au nom du Dieu d'Abraham; les législateurs grecs se re-

tranchaient derrière l'oracle de Delphe; Numa, derrière l'autorité de la nymphe Egérie; les empereurs romains s'appuyaient sur leur propre divinité, le sultan sur Allah et son prophète; les rois de France commençaient leurs ordonnances par les mots Louis par la grâce de Dieu, roi de France, etc. Maintenant l'État n'a point de Dieu derrière lui, et quoi qu'il ne soit point Dieu lui-même, il commande en son propre nom.

Tous les anciens rapports de l'Église et de l'État sont donc brisés, l'État et l'Église cessent de s'appuyer l'un sur l'autre, l'État est indépendant de l'Église, l'Église doit être indépendante de l'État : à la parole de Jésus-Christ : « *Mon royaume n'est point de ce monde* », l'État doit en opposer une autre : « *Rien de ce qui regarde l'autre monde ne me regarde.* »

La société spirituelle et la société temporelle se trouvant ainsi séparées, ne représentent plus chacune que l'idée à laquelle elle correspond. La société spirituelle redevient la manifestation pure de l'unité et la société temporelle, de la variété. Que suit-il de là? c'est que chacune d'elles doit désormais revêtir exclusivement les caractères de l'idée qu'elle représente dans le monde.

Avant d'aller plus loin il faut répéter une observation déjà faite. L'unité seule et la variété seule ne peuvent fonder et faire vivre une société. Mais ici les deux sociétés spirituelle et temporelle, quoique séparées dans leurs pouvoirs, sont néanmoins composées des mêmes individus. Ce sont les mêmes Français qui forment une société temporelle que résume un seul gouvernement et diverses sociétés spirituelles fondées sur la foi à tel ou tel symbole. Malgré la séparation de l'Église et de l'État, les Français puisent donc en même temps aux deux sources qui font vivre la société, et c'est pour cela qu'ils vivent.

Quand un principe est posé dans une société, il faut de toute nécessité qu'il se réalise dans toutes ses conséquences, et telle est la force de la vérité, que tous les efforts des hommes sont impuissants pour empêcher cette réalisation.

Cependant, si on ne peut empêcher cette réalisation, on peut la retarder et lui susciter des obstacles, et c'est un grand malheur, car cette réalisation est un besoin impérieux pour la société, et celle-ci souffre de grandes douleurs jusqu'à ce qu'elle parvienne à l'opérer.

On peut le dire : la logique fait la santé des nations. Les petits esprits, qui se décorent du titre de prudents, ont toujours peur de laisser les conséquences s'échapper des principes ; ils se cramponnent derrière le char de la société, persuadés qu'ils l'empêchent de tomber dans l'abîme, et cependant ce sont eux qui prolongent le malaise social. Toujours au contraire on voit les grands génies pousser les nations dans le sens de la logique. C'est ainsi que César ruinait par tous ses actes cette constitution usée de Rome, que l'étroit Caton s'obstinait à conserver, et, comme l'a si bien dit un écrivain distingué, « l'ambition de César avait mieux compris le progrès du monde que la vertu des derniers Romains. »

Lors donc qu'on a posé un principe dans une société, il ne reste plus qu'une chose à faire pour hâter le bonheur de cette société, c'est d'adopter franchement les conséquences du principe. Or, puisqu'on a posé solennellement le principe de la séparation de l'Église et de l'État, gardons-nous de reculer, ce serait prolonger volontairement nos souffrances.

L'Église en France doit donc être une société purement spirituelle, une société qui représente le principe de l'unité et qui doit en revêtir exclusivement tous les caractères. Les caractères de l'unité sont l'indivisible, l'absolu, l'immatériel. La foi est une et indivisible ; si elle n'était pas une, elle ne serait pas ; la doctrine de l'Église est une aussi ; l'Église procède par autorité, elle tient son pouvoir de Dieu par la révélation, elle est inflexible dans ses dogmes, inexorable quand elle condamne l'erreur ; mais aussi elle doit être immatérielle ; ses décisions ne doivent plus avoir de sanctions pénales, ses condamnations ne doivent avoir aucune conséquence matérielle. Si chaque membre du clergé peut avoir, en qualité de

citoyen français, des opinions politiques, il doit comme membre du clergé être au-dessus de toute politique et indifférent à tout acte politique, à moins qu'il ne blesse l'indépendance de sa mission.

De son côté, l'État en France doit être une société purement matérielle, une société qui représente le principe de la variété. Or, la variété c'est l'individualité, l'individualité c'est la liberté. La liberté, voilà l'unique but que puisse avoir en bonne logique le gouvernement français. La science, qui représente dans la pensée humaine la variété, a aussi la liberté pour caractère distinctif; la science est une chose essentiellement individuelle et indépendante; elle ne s'impose point par autorité, elle sollicite humblement l'entrée dans chaque intelligence avec toute la patience du raisonnement, et chaque raison humaine reste juge absolu de la science qui se présente à elle. Cette science qui n'impose point de loi, n'en reçoit de personne; elle n'a d'autre règle que les faits. Ainsi les mots autorité et science sont incompatibles; la science qui s'accepte par autorité change de nature et cesse d'être science dans l'individu qui la reçoit ainsi, car il ne sait pas, il croit. Encore une fois, la liberté, voilà la seule vie d'un gouvernement qui, ne s'appuyant sur aucune religion, ne peut représenter que la science, et ne commande qu'en son propre nom.

La variété, comme nous l'avons dit, se réalise par la matière; le gouvernement doit avoir en main la force matérielle, mais de cette force il ne peut faire qu'un usage légitime, c'est de protéger la liberté des individus; tout autre emploi est de sa part une usurpation. Enfin, de même que l'Église doit être matériellement étrangère aux mouvements politiques, de même l'État doit ne prendre aucune part à tout ce qui est religion; tout ce qui se passe dans le domaine spirituel de l'Église doit lui être aussi étranger et aussi indifférent que les révolutions des globes qui roulent sur nos têtes à des distances infinies.

Je ne sais si les gouvernements verront avec plaisir ces conclusions ; peut-être leur semblera-t-il qu'on ne leur fait la part ni assez grande, ni assez belle.

Mais qu'on me dise si ce ne serait pas folie à eux de se plaindre ? Protéger la liberté ! Quel plus beau rôle ? au pouvoir spirituel, on laisse le soin d'imposer de dures obligations aux hommes, de dominer leur raison par la foi, de retrancher une partie de leurs plaisirs, de mettre une règle à leurs mœurs, un frein à leur pensée même, toutes choses qui loin d'être propres à faire aimer sont plutôt repoussantes. Mais au gouvernement on donne la belle et gracieuse fonction de protéger la liberté. Protéger la liberté, n'est-ce pas là le plus grand moyen de séduction qui existe ? n'est-ce pas par ce moyen qu'on fascine le peuple, qu'on fait tourner la tête à la jeunesse, qu'on se rend nécessaire et agréable à tous ?

Un gouvernement croit-il donc gagner beaucoup quand il cherche à empiéter sur tous les droits, à froisser les consciences, à imposer sans cesse d'inutiles entraves ? ne voit-il pas qu'il accumule contre lui des flots de haine, qu'il sème des germes de trouble et de révolte, et qu'il prépare sa propre ruine ? Est-il donc possible que l'étroitesse de vue, la peur, l'ambition, aveuglent tellement les hommes sur leurs propres intérêts, car j'ose le dire, il est incroyable à quel point pourrait se faire aimer, bénir, adorer un gouvernement qui saurait se tenir dans ce rôle brillant et facile de protéger la liberté de tous (1).

Soyons justes cependant : il est impossible de réaliser du premier coup toutes les conséquences d'un principe admis ; il faut quelque temps pour comprendre une nouvelle position et se faire à ce qu'elle exige ; on ne peut en un jour perdre de vieilles habitudes, et ce qui est vrai de l'individu est encore bien plus vrai d'une société.

(1) J'étais loin de prévoir, quand j'ai écrit ces lignes (1846), que Pie IX, souverain temporel, devait sitôt donner à mes paroles une confirmation si éclatante.

Aussi depuis 1830 il y a eu beaucoup de confusion et de mal entendu ; le clergé s'est préoccupé de politique, il a attaché à des évènements qui devaient lui être indifférents une importance ridicule. Le gouvernement, de son côté, n'a pu se résoudre à lâcher cette autorité qui l'impliquait dans les affaires de religion et il s'est donné inutilement bien du souci.

Je conçois donc qu'on accorde à un peuple quelques années pour reconnaître sa position. Mais voilà seize ans d'écoulés et nous n'avons presque rien fait, malgré l'exemple d'un petit peuple qui a commencé après nous et nous a dépassés depuis bien longtemps. Ne serait-il pas temps d'avancer et d'entrer franchement dans la nouvelle voie ? car il nous reste beaucoup à faire, et cependant la société est en souffrance tant que l'œuvre n'est pas accomplie.

Le but auquel nous tendons et dont nous sommes encore loin, c'est l'indépendance réciproque et complète de l'Église et de l'État. Or, voici ce qu'il faut encore pour atteindre ce but, voici ce qui se réalisera par la force des choses et par la nécessité inexorable de la logique dans un avenir plus ou moins éloigné, mais que nous devons appeler de nos vœux et hâter de nos efforts.

Le ministre d'un culte doit être comme tel, étranger à toute politique ; il ne doit point avoir de possession matérielle, mais vivre d'une contribution fournie par ceux qui suivent le même culte.

On voit que le clergé catholique en France a peu à faire, si ce n'est de s'élever de plus en plus au-dessus de toute politique. Mais il faut que le principe se réalise dans tout le monde. Lorsque la distinction de l'Église et de l'État sera effectuée dans toute l'Europe, alors l'Église, on peut le conjecturer avec quelque probabilité, *se déchargera elle-même de ses états temporels* comme d'un fardeau importun ; elle les laissera aux disputes des souverains ; ce jour-là commencera pour l'Église une ère de gloire dont rien ne peut donner l'idée. Tant que le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ont été

compliqués ensemble, il fallait à l'Église une terre neutre où elle pût conserver son individualité et son indépendance ; maintenant cette administration matérielle commence à lui peser ; elle s'y trouve captive et embarrassée comme le ver à soie dans le tissu qu'il a formé lui-même. Mais le jour de la transformation viendra ; alors, selon l'expression de l'Apocalypse, *il lui sera donné deux grandes ailes d'aigle pour aller en son lieu*, et, déployant ses ailes, elle s'élèvera dans des régions si hautes que ses ennemis ne pourront plus l'atteindre elle planera en paix sur le monde ; on la reconnaîtra comme le soleil à sa lumière, on la bénira comme lui à cause de ses bienfaits.

Le gouvernement a plus à faire pour arriver au but ; il faut qu'il devienne absolument étranger à toute affaire religieuse, il faut qu'il cesse de faire paraître ses ordonnances ridicules par lesquelles il commande des messes et des *Tc Deum* et se montre en souci des fêtes, des enterrements, des vêpres plus ou moins solennelles, des cierges, de l'eau bénite et des cloches, toutes choses qui font de lui la risée publique. Il faut qu'il renonce à la nomination des évêchés et de quelque autre charge ecclésiastique que ce soit ; nominations dans lesquelles il prend beaucoup de peine pour se faire des amis, et qui lui font beaucoup d'ennemis, comme il le sait bien ; et alors il abolira ce ministre des cultes qui n'administre rien que l'inutile traitement qu'il reçoit. En un mot, il faut qu'il concentre toutes ses forces dans son œuvre unique, qui est d'assurer la liberté de tous.

Il sera long et difficile d'amener le gouvernement jusque-là, je le sais, mais n'est-ce pas pitié de voir que les hommes s'attachent avec tant d'obstination à ce qui est le plus nuisible à leurs intérêts ? Le gouvernement, par une vieille habitude, redoute l'influence de l'Église et voudrait se là rendre favorable ; pourquoi ne voit-il pas qu'il n'y a pour cela qu'un moyen, moyen unique mais infailible, c'est de lui donner la liberté ; elle ne demande rien autre ; dès qu'elle sera indépendante de

lui, elle le bénira, sans en recevoir l'ordre, par toutes ses voix.

A cela on dit : séparer l'Église de l'État, c'est mettre la division dans la société, c'est établir le dualisme ou la guerre des deux éléments qui sont nécessaires au monde.

Je réponds que la séparation ou la distinction n'est pas la guerre, et que c'est au contraire une des conditions de la paix. C'est la confusion des intérêts qui est la cause de toute discussion ; c'est leur distinction qui maintient la tranquillité. N'est-il pas un proverbe qui dit : *les bons comptes font les bons amis* ? Or, qu'est-ce qu'un compte, sinon une ligne qui trace avec précision les limites de plusieurs intérêts ?

La foi et la science sont les deux éléments de la pensée humaine, et l'harmonie de ces deux éléments peut seule faire le bonheur du monde ; ne faut-il pas cependant que, loin de se confondre, ils demeurent dans l'indépendance la plus absolue ? La science ne doit-elle pas s'arrêter devant les mystères de la foi et respecter ses droits imprescriptibles ? la foi ne doit-elle pas, de son côté, reconnaître l'indépendance de la science et lui laisser son libre développement ? Ne serait-ce pas une égale injustice et un égal malheur, si l'Académie des sciences prétendait juger des dogmes de la foi avec les règles des mathématiques et de la physique, et si l'autorité dogmatique de l'Église prononçait des décisions et des condamnations sur l'électricité, la vapeur et l'optique ? La foi n'a d'autre règle que l'autorité ; la science n'en a d'autre que l'intelligence ; plus elles seront indépendantes l'une de l'autre, plus elles vivront en paix et en parfaite amitié. Il en est de même de l'Église et de l'État : leur séparation, ou pour parler plus exactement, leur distinction, au lieu de les mettre en guerre, les mettra dans une paix parfaite. Tant que leurs attributions ne seront pas entièrement séparées, l'Église et l'État seront comme deux chars qui luttent de rapidité sur la même route, risquent à tout moment de se heurter et de se briser l'un contre l'autre ; mais, quand leur action sera de nature tout à-fait différente et sans concurrence possible,

ils seront comme deux locomotives ayant chacune un rail à part, et pouvant aller à toute vitesse sans craindre un choc (1).

On dit encore : ce clergé organisé, c'est un État dans l'État, cela rompt l'unité sociale, et fournit une source continuelle de trouble. On pourrait dire avec bien plus raison : M. le ministre des cultes est une Église dans l'Église, cela rompt l'unité religieuse ; mais passons, cela ne résout point la difficulté.

Lorsque les deux pouvoirs sont impliqués dans les mêmes affaires, il ne peut y avoir de paix que lorsque l'un des deux, reconnu supérieur à l'autre, tranche les difficultés par son autorité. Mais lorsque cette supériorité est contestée, il ne reste plus qu'un moyen, c'est de faire en sorte que les actions, ne s'exerçant point sur le même objet, ne puissent se nuire l'une à l'autre. Ceci posé, l'Église n'est point un État dans l'État, par la raison toute simple que l'Église n'est point un État, ayant une nature toute différente de l'état.

Il faut alors comparer la société à un corps auquel on communique la chaleur. La chaleur n'est point un corps dans un corps, car elle se dilate ou se perd sans que le corps augmente ou diminue, de même que le corps peut s'agrandir, se briser et se rejoindre sans que la chaleur éprouve aucun changement. De même l'Église et l'État étant indépendants sont dans de telles conditions qu'ils peuvent s'agrandir tous deux, sans que le développement de l'un puisse nuire au développement de l'autre.

(1) Ceci n'est point une observation particulière à l'Église et à l'État, c'est une loi universelle. En tout et partout, la perfection c'est l'harmonie, mais partout aussi l'harmonie est précédée de la distinction. Je renvoie ceux qui veulent approfondir cette question à mon ouvrage : *Les harmonies de l'être exprimées par les nombres*. La distinction n'est pas la division et la guerre ; l'harmonie n'est pas la confusion.

CHAPITRE II.

DE L'ENSEIGNEMENT.

§ I. — ÉTAT DE LA QUESTION.

Il nous reste à appliquer ces principes à la question spéciale de l'enseignement, et ce sera facile.

Beaucoup ont fait de cette question une question personnelle ; les uns ont décrié l'Université et ses membres ; d'autres ont déclamé contre le clergé. L'Université, pour se rendre inattaquable, a prétendu s'identifier avec le gouvernement ; d'autres ont combattu cette prétention. Enfin, des hommes prenant le titre modeste de modérés sont venus se jeter entre les combattants, accusant tout le monde de folie ; ils ont dit que le monopole universitaire était une injustice ; ils ont transporté l'autorité entre les mains d'un ministre et ils se sont reposés, excessivement contents d'eux-mêmes.

Certes, il ne valait pas la peine de tant mépriser les autres pour arriver à ce résultat, et ce n'est pas se montrer très profond que de croire avoir ainsi résolu la question.

L'Université a raison en s'identifiant avec l'État ; elle procède de lui, tient ses droits de lui, professe les mêmes principes : elle est la manifestation de sa pensée ; elle est la science de l'État organisée et revêtue d'un corps.

Tout dépend donc de savoir quels sont les droits et les devoirs de l'État en fait d'enseignement. C'est là le problème à résoudre.

On commence ordinairement par poser cette question :

vaut-il mieux que l'enseignement soit surveillé, ou qu'il soit abandonné, à lui-même? et on se hâte de poser en principe qu'il doit être surveillé.

Mais, avant de décider qu'on doit être jugé, il faut savoir s'il existe des juges, et il me semble qu'il y a une question préalable, c'est celle-ci : vaut-il mieux n'être pas jugé du tout que de l'être par celui qui n'a ni le droit, ni la capacité de vous juger? tout le monde répondra qu'il vaut mieux n'être pas jugé, car alors le jugement ne serait qu'une oppression et une injustice.

L'État a-t-il le droit et la capacité de juger l'enseignement? voilà donc la véritable question à laquelle il faut répondre. Si l'État a ce droit et cette capacité, l'enseignement ne doit pas être libre; s'il ne les a pas, l'enseignement doit être libre.

Or, l'enseignement se divise en deux branches, l'instruction et l'éducation. L'instruction se subdivise elle-même en instruction religieuse et en instruction scientifique; on peut même ajouter en instruction philosophique. Examinons tout cela.

§ II. — DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX.

Lorsque l'État était à la fois le chef de la religion et de la force publique, il réglait et défendait la religion comme lui-même. Lorsque l'État adoptait une religion formellement révélée, comme la religion chrétienne, il l'acceptait avec ses dogmes et son autorité, et, loin de vouloir la régler, il subissait ses décisions; seulement il lui prêtait l'appui de sa force; s'il commandait des observances religieuses, ce n'était pas en son nom, mais au nom de cette religion dont il était comme le bras exécuteur. Or, je le demande, en quel nom le gouvernement de juillet pourrait-il ordonner, juger ou enseigner quoique ce soit en matière religieuse? il ne peut le faire au nom d'aucune religion sans forfaire à son principe

fondamental : *il n'y a plus de religion d'État* ; et sans se détruire par conséquent, car toute œuvre qui forfait à son principe, se suicide. A-t-il le droit de le faire en son propre nom ? ce serait établir l'État juge suprême de la religion et le déclarer dogmatiquement infallible, ce que personne n'oserait soutenir.

L'État ne peut donc en aucune manière se mêler de religion, ni quant au culte, ni quant à l'enseignement ; toute religion doit être pour lui chose absolument étrangère, il ne peut intervenir que pour protéger la liberté matérielle d'un culte contre les attaques d'un autre ; il ne doit en favoriser ni en exclure aucun ; et la catégorie des cultes reconnus par l'État est déjà une injustice et une inconséquence.

§ III. DE L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE.

L'État n'est pas juge de la religion ; l'est-il de la science, et peut-il s'emparer de son enseignement ?

L'État, avons-nous dit, manifeste dans la société le côté de la pensée humaine que nous avons appelé la science ; ce qui revient à dire que les institutions sociales expriment le progrès d'un peuple dans la civilisation. Ainsi, l'État est fils de la science ; peut-on conclure de là qu'il en soit le juge ? il est évident que non. Tout au contraire, c'est l'État qui doit être jugé et réprimandé par la science qui est sa mère.

D'ailleurs, nous avons vu que la science, par son essence même, est libre, indépendante de toute autorité, ne reconnaissant d'autres lois que celle des faits. La science ne reconnaît point de juge, pas même l'Académie qui se trompe quelquefois ; donc elle ne peut reconnaître l'État pour juge. ceci posé, tout monopole au sujet de la science, sous quel prétexte que ce soit, est une injustice fondamentale.

On dira : mais n'y a-t-il pas un grand danger à laisser l'enseignement de la science entre toutes les mains ? Eh ! quel danger donc y voyez-vous ? avez-vous peur, par hasard, que

quelqu'un n'enseigne que deux et deux font cinq ? ou qu'on n'invente un faux grec ou un faux latin ? ou qu'on ne falsifie frauduleusement les notions sur l'oxygène pour attribuer ses propriétés à l'hydrogène ? Croyez-vous donc qu'il ne soit pas plus facile et plus agréable d'enseigner ce qu'on a étudié que d'inventer la science ?

Dans l'enseignement dogmatique qui a pour objet l'infini, cette lumière sans forme où l'œil de l'homme s'éblouit, il est très facile de tomber dans des erreurs monstrueuses, et il est très dangereux de le faire, car toute erreur dogmatique a son retentissement et sa manifestation dans la morale. Aussi l'enseignement religieux a-t-il besoin d'une surveillance incessante ; mais en est-il de même de la science ? la science est fondée sur les faits ; les faits et surtout les faits, objets de la science élémentaire, la seule dont il s'agisse dans la question de l'enseignement, ne peuvent ni se détruire, ni se dénaturer, ni se cacher. Les erreurs, quand il y en a dans la science, sont plutôt dans les théories que dans les faits, or l'enseignement élémentaire se borne le plus souvent à l'exposition des faits, tels qu'ils sont actuellement connus ; quant aux théories, les savants eux-mêmes n'étant point d'accord à leur sujet, qui pourra les juger ? sera-ce le gouvernement ?

Enfin, on peut avoir intérêt à tromper en enseignant le dogme ou la morale, mais jamais en enseignant la science. N'est-il pas plus facile d'étudier une arithmétique, une algèbre, une géométrie, que d'inventer ces sciences d'une manière nouvelle et contradictoire ? il faut le travail des siècles et des peuples pour former une langue ; qui sera assez fou pour l'entreprendre seul ? une fausse morale, en flattant les passions, peut séduire les hommes et les faire servir à l'ambition ou à l'intérêt de celui qui l'enseigne ; mais quelle séduction pourrait exercer une science fautive et absurde ? Il est donc dans l'intérêt de chacun d'enseigner la science le mieux qu'il peut. Or, ce qui est surveillé par l'intérêt de chacun, l'est bien plus activement que par les inspecteurs de l'Université. Non ! la

liberté laissée à chacun d'enseigner à son voisin la science qu'il possède n'entraînerait aucun danger. Son seul effet serait de la vulgariser avec rapidité. Mais aussi ce n'est pas l'enseignement de la science que le gouvernement redoute ; il n'est pour lui qu'un prétexte, nous le verrons plus tard.

On dit encore : l'État étant fils de la science, doit, à ce titre, l'aimer comme une mère et surveiller ses intérêts. Que l'État aime la science, rien de mieux ; qu'il fasse tous ses efforts pour la répandre, c'est son devoir ; mais qu'il veuille l'arrêter et la limiter, c'est un droit qu'il n'a pas. Que l'État donc établisse des académies, qu'il fonde des chaires et y mette des professeurs qui n'aient pas de suppléants ; qu'il entretienne partout où il pourra des instituteurs pour le peuple ; qu'il provoque l'émulation par des concours et des prix ; qu'il puise pour cela largement dans le budget ; il ne saurait mieux dépenser son argent et ses soins. Mais pourrait-on me dire quel avantage trouvera la science, à ce que le gouvernement défende à tous les hommes de cœur qui en ont le courage, d'employer leurs loisirs à répandre autour d'eux la science qu'ils ont acquise dans leurs veilles, parce qu'ils ne sont pas dans les rouages de l'Université ? que gagne la science à ce qu'on empêche 40,000 curés, studieux et pleins de charité, d'enseigner gratuitement, ou à peu près, à de pauvres paysans, le latin, la grammaire et le calcul ; de tirer ainsi de l'ignorance une foule d'hommes que la pauvreté y aurait enchaînés, et de lancer ainsi dans le domaine de la science ces natures primitives et énergiques de la campagne, qui peuvent par la constance au travail être si utiles à cette science ? ceci est du plus simple et du plus grossier bon sens. Comment se fait-il donc qu'à force de raisonner on ait perdu le sens commun, et qu'on ait la bonhomie de dire qu'on agit ainsi dans l'intérêt de la science ?

Ainsi, non seulement le gouvernement peut enseigner la science, mais il le doit, et il doit faire tous ses efforts pour hâter partout son développement.

Mais, la science étant, de sa nature, indépendante de toute puissance, le gouvernement n'a aucun droit, ni de la limiter, ni de la régenter, ni de la juger. Il ne peut donc pas se réserver cet enseignement, ni exiger que nul ne puisse enseigner sans sa permission ; pour s'arroger ce droit avec justice, il faudrait avoir l'infailibilité scientifique, infailibilité que ne possède aucun être créé, que l'Église elle-même ne s'attribue point, et qui appartient à Dieu seul.

Que l'État écoute donc les conseils de la science, elle est sa mère ; mais qu'il sache que la réduire en esclavage serait de sa part une injustice, un parricide et une impiété.

§ IV. — DE L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE.

Dans ce qui précède nous avons parlé de la science pure et non pas des sciences morales ni de la philosophie : ce sont là des questions à part.

La philosophie est un enseignement qui n'est ni purement scientifique, ni purement religieux, mais qui tient des deux. En effet, la philosophie est l'explication universelle ou l'unité de la pensée humaine ; pour établir l'unité dans la pensée humaine il faut coordonner et harmoniser les deux éléments qui la constituent, c'est-à-dire la foi et la science. Pour que l'explication soit universelle, il faut faire entrer dans les données du problème tous les faits reconnus, il faut poser en principe toutes les vérités admises ; or, parmi les croyants, le fait de la révélation est reconnu, et les vérités révélées sont admises.

La philosophie dépend donc en partie des croyances, d'où il suit que chaque religion a le droit d'avoir sa philosophie à elle et de refuser toute autre philosophie pour l'instruction de ses enfants.

Un État sans croyance ne peut avoir qu'une philosophie incrédule, ou plutôt l'élément de l'unité lui manquant absolument, il y aura autant de philosophies qu'il y aura de pro-

fesseurs, dans son corps enseignant. Toutes ces philosophies, à moins qu'elles ne soient professées par un prêtre ou un homme profondément catholique, ne s'accorderont qu'en un point, c'est d'être hostile à toute religion et combattue par toute religion.

Une philosophie sans croyance, ne s'appuyant que sur l'un des éléments de la pensée humaine, ne peut être que très incomplète, et dangereuse, religieusement parlant, pour la jeunesse.

Il serait donc souverainement ridicule de la part du gouvernement de s'établir juge de la philosophie et de s'arroger sur elle le droit d'examen ; il serait souverainement injuste de sa part de vouloir imposer sa philosophie à qui que ce soit. Qu'il l'offre à qui voudra l'accepter librement, mais au résumé la philosophie doit être absolument libre, car des deux éléments dont elle peut se composer, l'un est de sa nature essentiellement libre, c'est la science ; l'autre, étant totalement en dehors du domaine de l'état, a droit, de sa part, à une indépendance absolue, c'est la foi.

§ V. — DE L'ÉDUCATION, OU DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE.

Beaucoup de gens parlent de la morale, la pratiquent même par l'habitude que leur a donnée l'éducation, sans savoir quel en est le fondement et l'origine ; semblables à ce bon citoyen qui pensait qu'on recueillait le pain sur des arbres.

Voltaire qui devait se connaître en athées a dit : *Si un athée avait intérêt à me piler dans un mortier, il le ferait.*

L'athée ne croit à rien, c'est pour cela qu'il n'a point de morale.

Qu'est-ce, en effet, que la morale ? c'est la méthode du bonheur. Otez la croyance, le bonheur c'est le plaisir actuel, et l'égoïsme est un droit : or, l'égoïsme exclut tout ce qu'on appelle morale.

L'égoïsme pousse à s'emparer, autant qu'on le peut, de la

puissance, de la richesse et du plaisir ; comment, je vous prie, détruirez-vous cette tendance sans des dogmes révélés ? comment engagerez-vous à détacher son cœur de tout cela, celui qui ne croira pas à une autre vie ? comment établirez-vous l'existence de cette autre vie avec ses compensations, sans l'autorité de la foi ? Cette question a été si souvent traitée qu'il serait superflu de m'étendre de nouveau là-dessus ; que ceux qui n'ont pas encore compris cette vérité, réfléchissent et étudient, ils verront clairement que la morale n'a jamais été et ne peut être que la traduction pratique de la croyance ou du dogme.

La morale chrétienne s'est élevée à une hauteur qui dépasse de beaucoup toutes les morales antiques, parce que la révélation qui l'a produite est infiniment plus complète et plus explicite que ces débris de la révélation primitive qui alimentaient les religions païennes. Les ennemis même de la religion catholique, ont été obligés d'admirer sa morale, tout en déclamant contre ses dogmes, agissant en cela avec autant de discernement que ces nègres qui coupent l'arbre pour manger les fruits.

On peut citer, il est vrai, quelques hommes qui, ayant perdu la foi, ont conservé quelque morale, mais ces exemples ne sont pas concluants, parce que l'habitude a tant de force sur l'homme, qu'il peut difficilement se dépouiller des sentiments qu'il a eus toute sa vie. Il faudrait montrer des hommes qui soient arrivés à une morale parfaite sans avoir eu aucune croyance.

Croirez-vous suppléer aux dogmes religieux en prêchant au commun des hommes, que l'intérêt bien entendu de chacun consiste à se dévouer aux autres, et en établissant sur ce principe des théories d'unité sociale ? D'ailleurs, il s'agit ici d'enseignement. Croyez-vous faire comprendre vos théories à des enfants ? Croyez-vous empêcher des écoliers étourdis de perdre leur temps, de s'amuser, de voler des friandises, de vouloir jouir de leurs sens, de protester contre

toute règle, sous prétexte qu'ainsi le veut l'unité sociale ? âmes candides ! essayez donc et vous me direz le résultat.

Non, le dogme et la morale sont l'un vis-à-vis de l'autre comme la lumière et le miroir qui la reflète ; ils sont liés inséparablement comme la cause l'est à l'effet.

Ces vérités sont incontestables : cependant si on les admet, quel prétexte pourra-t-on imaginer, pour attribuer à l'État l'enseignement de la morale ?

La morale est une conséquence du dogme ; quelle morale peut avoir un État sans dogme ? comment pourra-t-il juger la morale, enseigner la morale ?

Si l'État adoptait un culte quelconque, il pourrait avoir la morale de ce culte ; je conçois une morale catholique, une morale luthérienne ou calviniste ou janséniste, une morale mahométane, chinoise, brahmaniste ou bouddhiste ; mais la morale de l'État, je ne sais pas ce que c'est.

L'État en France est fondé, il est vrai, sur un principe qui est la liberté ; mais ce principe purement exclusif, n'est pas un dogme et n'a pas de morale pour conséquence directe.

La morale, dans sa pratique, a besoin de la liberté ; sous ce rapport l'État doit la protéger, en empêchant qu'un acte extérieur ne blesse la morale de tel ou tel culte ; mais en cela il n'agit qu'indirectement, il ne juge, il n'enseigne rien ; il fait droit à une réclamation qu'il n'a pas le droit de refuser ; il repousse par la force une agression qui blesse la liberté. Au fond, la morale de l'État c'est le code pénal, et le code pénal doit être la protection de la vie, de la conscience, de la propriété, du repos et de toutes les libertés.

Que l'État donc protège la morale, il le peut et le doit au nom de la liberté ; mais il ne lui convient pas plus de la juger et de l'enseigner qu'à un aveugle la peinture, et à un sourd-muet le chant.

Or, l'Université, on l'a dit assez souvent, c'est l'État enseignant ; l'Université a admis le principe de l'État qui est la liberté, ou l'indifférence religieuse ; comme lui, elle regarde

tous les cultes comme également bons et respectables, elle les protège tous également : donc l'Université par sa nature même et ses institutions est incapable d'enseigner la morale et de faire, par conséquent, l'éducation de la jeunesse.

Nous ne pouvons, par aucun moyen, échapper à cette conclusion rigoureuse.

A cela on me fait une objection : il y a, dit-on, une morale naturelle indépendante de la diversité des cultes ; l'université ne peut-elle pas enseigner celle-là, laissant ensuite à la famille le soin d'achever l'œuvre dans un sens ou dans l'autre ?

Examinons bien la portée de toutes ces paroles.

Premièrement, est-il temps d'achever l'œuvre au sortir de l'université ? Lorsqu'un jeune homme sort de l'université, il a ordinairement de 16 à 20 ans. Celui dont jusqu'à cet âge les études auraient été nulles ou défectueuses pourrait-il espérer de réparer le temps précieux qu'il aurait perdu ? non. Mais si le progrès de la science veut que l'intelligence soit exercée dès l'âge le plus tendre, n'en est-il pas de même, à plus forte raison, de la pratique de la morale, qui trouve dans les passions du cœur des obstacles que l'étude de la science ne connaît pas ? Si l'éducation est manquée jusqu'à seize ou vingt ans, serait-il temps encore de réparer le mal fait ? le bon sens et l'expérience disent que non.

Il nous reste donc à voir si la morale naturelle est suffisante.

Il n'est pas, comme on l'a dit depuis longtemps, de peuple si barbare et si sauvage qui n'ait quelque Dieu auquel il rende hommage ; sans l'idée d'un être suprême, l'homme mériterait à peine le nom d'homme. Ce dogme primitif de l'existence de Dieu, connu de tous, entraîne des conséquences logiques qui forment une morale qu'on peut appeler naturelle. Toute révélation donnant à l'homme une connaissance plus explicite de Dieu et des rapports entre l'homme et Dieu, élève d'un degré la morale, et pose le fondement d'une plus

haute civilisation. La révélation donnée par J. C. et conservée par l'Église catholique est de beaucoup la plus complète de toutes, c'est pourquoi la morale chrétienne s'est élevée à une perfection si haute qu'elle fait peur à ceux qui n'ont pas le courage de la pratiquer, et c'est l'obligation qu'impose cette morale qui, stimulant sans cesse la civilisation des nations chrétiennes, l'a rendue supérieure à toutes les autres.

Et maintenant que, sous l'influence du catholicisme, le royaume très chrétien est devenu la première des nations, l'État qui s'est séparé de toute religion, viendra nous dire, à nous catholiques, qui sommes la majorité des Français, et qui avons recueilli avec soin l'héritage de foi transmis par nos pères : laissez-moi faire ; je me charge d'élever vos enfants et je leur enseignerai la morale naturelle ? Conçoit-on tout ce qu'il y a d'absurde, d'odieux, d'insupportable dans un langage pareil ? Quoi ! s'imaginer-t-on être bien utile à la France en s'efforçant de la faire reculer de dix-huit siècles ? que dis-je ? lorsque Jésus-Christ vint sur la terre il y avait déjà la révélation juive ; les traditions sacrées couvraient encore la terre. Pour remonter jusqu'à la morale naturelle qu'on nous offre, il faut aller jusqu'à la morale antediluvienne qui a attiré le déluge sur la terre.

Si on nous proposait la morale d'une religion quelconque, les catholiques auraient beaucoup à perdre ; mais offrir la morale naturelle, la dernière de toutes, c'est en termes équivalents nous donner pour modèle comme l'a fait Fourier les habitants d'Otaïti. Qu'espérer de l'avenir d'une nation qu'on élève ainsi ?

Mais, dit-on, les choses ne sont point comme vous le dites ; l'enseignement de la religion et par conséquent de la morale est confié à un ministre du culte ; dans tout collège, les catholiques ont un aumônier.

Je le sais, mais ceci n'est qu'un pauvre palliatif.

Je suppose qu'un inspecteur se plaignant du peu de science qu'il trouve dans une institution, on lui fit cette réponse :

les sciences ne sont point négligées ici, car, tous les huit jours, un professeur distingué vient causer de science une heure avec nos élèves. Vous figurez-vous l'indignation de l'inspecteur? trouverait-il des termes pour l'exprimer? une heure par semaine donnée à la science!!!!

Je demande maintenant à tous ceux qui se sont occupés sérieusement d'éducation, s'il est plus facile de former les enfants à la morale qu'à la science? si pour achever l'œuvre de l'éducation, il ne faut pas plus de suite et de continuité dans l'action, plus de zèle, plus d'efforts, plus de tact et d'adresse? En effet, si la science a la paresse à combattre, elle a pour auxiliaire la curiosité, et pour encouragement le plaisir de savoir. Mais la morale catholique a contre elle toutes les passions; il faut la pratiquer sans la comprendre, car elle ne repose que sur la foi ou la confiance; il faut dans celui qui enseigne une foi vive et une conviction pleine de chaleur pour inspirer aux enfants cette foi et cette confiance; la moindre contradiction peut ébranler cette foi; un mauvais exemple, une raillerie suffisent quelquefois. Jugez donc de ce que doivent être la foi et la morale d'un élève, dans un collège où les professeurs sont les uns catholiques, les autres protestants, les autres incrédules; où l'indifférence des religions est une maxime légale; où quelquefois même les maîtres n'osent parler de religion de peur d'être raillés; et vous pensez que tout cela sera contrebalancé par un aumônier qui est étranger aux élèves, qui, loin de vivre avec eux pour les influencer à chaque instant du jour par toute sa vie, apparaît les dimanches comme un hors-d'œuvre, dit des paroles que le grand nombre n'écoute pas, et qui, quelquefois, sont contredites d'avance par l'enseignement de certains professeurs?

Aussi considérez les résultats; relisez le fameux mémoire publié, en 1831, par les aumôniers du collège de Paris; souvenez-vous des reproches qui accablent l'Université depuis quelques années et auxquels elle n'a pu répondre.

Que conclure de là? faut-il dire comme quelques-uns, qu'il y a mauvais vouloir dans l'Université, et qu'elle a le projet arrêté de détruire le catholicisme? Je ne le pense pas; et je saisirai cette occasion pour dire au lecteur que mon intention n'est pas d'attaquer les personnes mais les choses. Pourquoi nous faire plus mauvais que nous ne sommes? je ne sais si je me trompe, mais je crois que, dans le plus grand nombre, il y a plus d'erreur que de méchanceté.

L'Université n'est point, comme quelques-uns ont voulu le faire croire, une association d'impies; je suis persuadé que le grand nombre de ses recteurs, proviseurs et autres dignitaires sont animés d'excellentes intentions; mais ils sont frappés d'impuissance, car c'est en vain que l'homme veut lutter contre la force des choses, les lois de la logique sont inexorables pour toute société, et la bonne volonté de l'homme ne saurait en empêcher l'accomplissement. Je n'examine donc point ce que veulent les personnes, mais ce que veut la logique, car ce que veut la logique finira toujours par l'emporter; le vice de l'Université est un vice de constitution, elle ne peut logiquement enseigner autre chose que la morale naturelle, c'est à cause de cela qu'elle n'est point organisée pour l'éducation et que jamais elle ne la réalisera d'une manière satisfaisante. On sait que généralement on est mécontent des élèves sortant des collèges, mais si l'on examine bien, on verra que l'Université ne peut pas même revendiquer ce qu'il y a de bien en eux; ce qu'il y a d'éducation dans la jeunesse universitaire, vient de l'influence de la famille qui a formé le cœur jusqu'à l'âge de huit à dix ans, ou de cette même influence qui continue à agir sur les élèves externes, ou, enfin, de l'action personnelle et spéciale sur certains élèves de quelques professeurs exceptionnels et prêtres pour la plupart.

C'est ne remédier à rien que de tourmenter personnellement des hommes qu'une fausse position fait nécessairement paraître mauvais, l'institution de l'Université aurait dû se

modifier en 1830 avec le gouvernement qu'elle représente ; dès qu'on l'aura mis en harmonie avec son principe on sera étonné de trouver facile ce qui paraissait impossible, et de voir guérir de soi-même ce qui paraissait incurable.

§ VI. — CHANGEMENT A FAIRE DANS LA CONSTITUTION DE L'UNIVERSITÉ.

Jusqu'ici nous avons établi les points suivants :

1° L'État ne doit ni juger l'enseignement de la foi ni l'enseigner lui-même.

2° Il ne doit point juger de la morale ; il est incapable de l'enseigner convenablement.

3° Sa philosophie est incomplète, il n'a pas le droit de l'imposer ni de juger les autres philosophies.

4° L'État n'est point juge de la science parce que la science n'a point de juges, mais il peut l'enseigner et il doit faire tous ses efforts pour hâter ses progrès.

En présence de ces conclusions dont il est impossible de contester la justesse, que convient-il de faire ? faut-il, comme quelques-uns le désirent, détruire l'Université ? à Dieu ne plaise ! Quand on a éprouvé par soi-même combien il est difficile d'organiser quoi que ce soit, il ne peut venir à la pensée de retrancher une grande et puissante institution. D'ailleurs, l'Université a une belle mission à accomplir, une grande chose à réaliser, c'est la science. Ce n'est point qu'elle doive en avoir le monopole, car la science est essentiellement libre ; mais elle peut faire pour la science ce que nul autre ne peut faire, par conséquent elle le doit.

La foi purement spirituelle n'a pas besoin de moyens matériels pour s'établir ; un pauvre pêcheur et une croix de bois ont suffi pour l'implanter dans le monde ; mais il n'en est pas de même de la science : elle ne peut se développer sans un grand emploi de la matière. Or l'État seul a la puissance matérielle entre les mains ; aussi la science ne

peut se passer de l'État. Aristote est impossible sans Alexandre.

L'État peut seul et il doit établir ces vastes collections où sont conservés les matériaux de la science ; il doit entretenir des académies, offrir des chaires et des existences honorables aux savants que désigne la voix publique, récompenser ceux qui ont bien mérité de la science, stimuler l'ardeur de l'étude par des prix et des concours ; il doit étendre ses bienfaits sur tous les points, établir dans tous les grands centres de population des foyers de science, et entretenir à ses frais et gratuitement, s'il est possible, des instituteurs partout où il est besoin. Remarquons en passant que ce dernier don, le plus important de tous, n'est un bienfait qu'à la condition de la liberté, car je le demande, quel service l'État rend-il à une commune quand, sous prétexte de lui donner la science, il chasse un bon instituteur, pour lui en imposer un mauvais ou même quand il lui en donne un de la même valeur ? qu'il ajoute un don, rien de mieux ; mais qu'il ne retire pas d'une main ce qu'il donne de l'autre.

Toutes ces obligations, le gouvernement ne peut pas les remplir convenablement par lui-même ; il lui faut un corps qui, par la fixité de son organisation, soit le Conservatoire de la science que la mobilité humaine laisserait perdre en plus d'un point. Il lui faut un exécuteur intelligent qui distribue ses bienfaits avec justice ; ce Conservatoire de la science, ce distributeur des bienfaits de l'État, doit être l'Université.

Mais si l'Université veut que sa mission soit utile et glorieuse, si elle veut qu'au lieu d'être critiquée et repoussée, elle soit acceptée et bénie de tous, il faut qu'elle ne la fasse pas sortir des limites que la nature des choses lui assigne. Rien n'est plus funeste que de sortir de ses attributions. Tout homme qui le fait se perd, toute institution aussi. Certes M. Arago et M. de Lamartine sont deux hommes justement célèbres, tous deux ont bien mérité de leur pays ; eussent-ils acquis la même gloire, si M. de Lamartine se fut

obstiné à faire des cours de mathématiques et d'astronomie, et si M. Arago eut entrepris de revivifier la poésie ? ce n'est pas faire injure à M. de Lamartine de lui dire de laisser les sciences pour élever la poésie à toute sa hauteur, ni à M. Arago de lui dire de laisser la poésie pour faire avancer la science. Eh bien ! puisque, par la nature même de son principe et de son organisation, l'Université est incapable d'éducation, elle devrait renoncer à une œuvre, pour elle pénible et infructueuse, et se restreindre à avoir des élèves externes (1).

Dès qu'elle rentrerait dans la voie qui lui convient, elle verrait bientôt tomber la haine qui s'est accumulée contre elle, ses élèves augmenteraient avec rapidité ; il se formerait bientôt autour de chaque université des maisons d'éducation où des ministres de chaque culte formeraient le cœur des enfants qui leur seraient confiés à la morale qui répond à ce culte, et les conduiraient aux cours de l'Université puiser la science comme à sa source.

Ce ne sont point là des théories en l'air, les faits ont déjà confirmé ce que je dis. Tout le monde sait que le Collège Charlemagne, uniquement composé d'externes, est celui de tous, qui produit les plus beaux résultats, et fait le plus d'honneur à l'Université sous tous les rapports.

Qu'on comprenne bien le sens de mes paroles et qu'on ne m'accuse pas d'être exclusif et d'ôter la liberté. Après tout, l'État et l'Université sont parfaitement libres de faire comme ils voudront. L'Université peut continuer à avoir des pensionnaires et à les élever à sa manière ; mais je lui prédis que tant qu'elle le fera, elle sera malheureuse, et je lui conseille dans son intérêt d'y renoncer. L'Université, qui a pour principe l'indifférence religieuse, est illogique en entreprenant l'éducation, et injuste en s'arrogeant le droit de concession pour les instituteurs ; il est impossible que l'Église cesse de protester contre cette éducation désastreuse, et du désaccord de l'Église

(1) Depuis que j'ai écrit ceci, M. de Cormenin a soutenu la même opinion.

et de l'Université, il ne peut sortir que malheur pour la jeunesse. L'État et l'Université, en s'ingérant dans des fonctions sacrées, seront dévorés par le feu du ciel ; le feu du ciel, c'est la VÉRITÉ.

L'Université sent bien son infériorité en éducation, et c'est pour cela qu'elle ne peut consentir à la liberté ; elle sent que si, dépouillée de tout privilège, elle luttait avec ses seules forces contre le clergé de tous les cultes, le poids de l'éducation ferait aussitôt pencher la balance du côté de ses concurrents, et amènerait promptement sa ruine ; tandis que si elle avait la sagesse de renoncer à l'éducation et de se renfermer dans la science pure, elle n'aurait aucune concurrence à redouter et pourrait consentir à la liberté pleine et entière sans danger. Tant qu'elle reste sur un terrain étranger, elle est comme un intrus combattu et pourchassé de toute part ; rentrée dans son royaume, elle deviendrait reine et n'aurait plus que des hommages à recevoir.

Malheureusement on voit quelquefois les hommes s'attacher avec opiniâtreté à ce qui leur est le plus nuisible, et prétendre précisément à ce qui est en dehors de leurs facultés.

Le gouvernement et l'Université vont se récrier bien haut contre ces conclusions, car ils tiennent pardessus tout à ce qui ne les regarde pas. Croyez-vous, en effet, que ce qui inquiète si fort le gouvernement au sujet de l'enseignement libre, ce soit le grec, le latin et les sciences physiques ? s'il n'y avait que cela nous aurions la liberté depuis longtemps. Mais l'épée de Damoclès qui trouble son repos, c'est la morale et par conséquent le dogme dont elle émane. Quand je dis la morale, je dis surtout un point de la morale, car il n'est pas très exigeant sur le reste. Qu'enseigne-t-on, pense-t-il, à ces petits enfants ? leur apprend-t-on à m'aimer et à me respecter ? et comme on ne peut être juge d'un point de la morale sans l'être des autres, le gouvernement, afin de pouvoir s'assurer de ce point si important, voudrait s'établir

juge de la morale ; il pense que si tous les instituteurs du royaume étaient nommés par lui, payés par lui, dépendants de sa faveur, ils auraient tous intérêt à prêcher l'amour du gouvernement, et c'est pour cela qu'il répugne à laisser la liberté.

Le gouvernement entend bien mal ses propres intérêts. Il sent qu'il ne doit pas se faire des ennemies des religions qui se partagent ses sujets ; mais croit-il donc s'attirer leur amitié par l'injustice ? il tient à nommer les évêques, afin que les évêques dépendent de lui ; mais depuis seize ans qu'il tend ses filets pour attraper ce qu'il appelle des hommes modérés et ce qu'on pourrait appeler d'un autre nom, a-t-il bien à se louer de ses succès ? sauf un très-petit nombre, ne se plaint-il pas de l'ingratitude des autres ? et encore, qu'il le sache bien, ce petit nombre n'est ni aimé ni estimé, et il aliène plus de cœurs au pouvoir qui les a imposés que les généreuses réclamations de tous les autres. Le gouvernement tient à imposer des instituteurs ; mais les populations les repoussent et maudissent le gouvernement qui les leur impose ; et ces instituteurs qui, fidèles à la pensée qui les envoie, croient devoir lutter contre le clergé, font naître dans le cœur du clergé un profond dégoût pour le pouvoir qu'ils représentent.

Pourquoi donc se donner tant de peine inutile quand il y a un moyen si simple, si facile et si fructueux ? que le gouvernement fidèle au principe qui l'a fondé, accorde pleine liberté spirituelle à toutes les religions, et toutes les religions le béniront et le feront bénir par tous les cœurs.

On ne force point les cœurs, on les attire. Ce n'est point par des moyens coercitifs qu'on gagne l'affection ; ce n'est point même par des faveurs, car les faveurs, en faisant quelques amis, font beaucoup de jaloux, les plus terribles de tous les ennemis. Le vrai moyen de s'assurer l'affection de tous, c'est l'impartialité et la justice, et, dans le cas présent, la justice c'est la liberté.

L'Université fait comme le gouvernement : sa grande prétention, c'est l'enseignement philosophique dont elle se croit seule capable, quoique nulle philosophie ne soit moins faite pour l'enseignement que la sienne. Quelque talent qu'on accorde aux pères de la philosophie universitaire, quelque profonds et ingénieux que soient leurs aperçus, quelque utiles que puissent être leurs travaux à une intelligence formée qui cherche à pénétrer au fond de tel ou tel problème, il n'en reste pas moins que cette philosophie, appuyée sur la science seule qui n'est qu'un des côtés de la pensée humaine, est nécessairement incomplète et semblable à une danseuse qui n'aurait qu'une jambe et ne pourrait, malgré sa vigueur, exécuter les merveilles de la chorégraphie. Cette philosophie, comme l'a si bien dit M. Eugène Pelletan, en parlant de M. Cousin : « n'a pas d'idéal, n'a pas de tendance, elle est incapable d'influer sur l'état de notre âme et sur l'état de notre société. Elle est la curiosité, elle n'est pas la solution des problèmes qui intéressent le plus notre époque ; elle est une étude, elle n'est pas une force. Elle est la plus grande anomalie : une philosophie de l'État enseignée officiellement au nom de l'État, c'est-à-dire la science des réticences. »

Une telle philosophie est nécessairement contre la religion ou en dehors d'elle et par là dangereuse à la jeunesse, et toute Église qui a encore de la vie ne peut moins faire que de protester sans relâche contre son enseignement.

L'Université tient encore à l'éducation et c'est précisément l'éducation qu'elle donne qui est l'arsenal où l'on puise tous les traits que l'on lance contre elle ; elle est l'objet de tous les reproches qu'on lui fait, elle est le motif de toute la haine qu'on lui porte. Qu'elle quitte donc ce fardeau inutile qui l'écrase. Tous les efforts qu'elle a faits jusqu'à présent ont été inutiles ; elle a exigé que ses surveillants, qui sont les dispensateurs de son éducation, fussent bacheliers ; cela leur a-t-il attiré du respect et de la confiance ? nullement ; qu'elle

fasse plus encore, si elle peut ; qu'elle ne mette pour surveillants que des licenciés, des docteurs, des ex-ministres ! Ses surveillants ne seront jamais pour les collégiens que des *Pions*, l'objet du mépris et surtout de la haine de tous ; jamais ils n'obtiendront la moindre partie de ce qu'obtiennent des prêtres non bacheliers, dans les séminaires, de simples frères ignorantins dans leurs écoles. Tout effort pour empêcher cela serait inutile : ainsi le veut la logique.

CONCLUSION.

Quand donc la voix de la raison sera-t-elle écoutée? quand chacun cessera-t-il de léser ses propres intérêts, en cherchant à nuire à ceux des autres? Quelle folie de se donner tant de peine, pour accumuler partout des haines et des divisions, tandis qu'en restant chacun à sa place, on pourrait s'estimer et s'aimer réciproquement et contribuer tous ensemble au bien de tous!

Cela devrait être facile, car il ne s'agit point de régler les conditions d'une paix difficile, elles sont toutes réglées; nous n'avons pas besoin de dévouement; mais de comprendre nos vrais intérêts, il n'est pas besoin de génie, la logique suffit, car tout ce qu'on nous demande c'est d'accepter la position que nous a faite la révolution de 1830, c'est d'arriver aux conséquences d'un principe que nous avons posé tous ensemble.

Dans ce premier moment d'une révolution, moment si beau, si plein d'enthousiasme, où il n'y a dans les cœurs aucune arrière-pensée; dans ce moment où un peuple qui proclame un grand principe, voit, comme par une intuition lumineuse, les conséquences qu'il renferme; dans ce moment enfin où le sens commun prononce ses oracles, on a senti

qu'en rejetant la religion d'État, on ôtait à la liberté toute autre borne que la liberté elle-même et on a proclamé à l'instant, comme par inspiration, *la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement*, trois libertés qui renferment toutes les autres. Pourquoi reculer maintenant? Pourquoi vouloir faire mentir la prophétie de tout un peuple inspiré? nul ne pourra effacer ces solennelles promesses de juillet écrites avec le sang : résister, ce n'est que prolonger nos souffrances ; les réaliser ce serait hâter notre bonheur.

Je sais qu'au commencement on a reproché au clergé de ne pas comprendre la liberté et de la repousser. Ce reproche est-il bien mérité? Qu'on considère que le clergé a pour mission spéciale dans le monde de conserver le principe d'unité qui est aussi le principe d'autorité. Il est bien naturel que celui dont la demeure est le plus éloignée arrive le dernier au rendez-vous ; par sa position même et son éducation, le clergé doit être le dernier à comprendre la liberté.

Il y a eu cependant de frappantes exceptions, car où trouverez-vous un libéralisme plus franc et plus entier que celui du journal si bien nommé *l'Avenir* que dirigeaient, en 1830, trois prêtres catholiques? personne ne les comprenait alors ; mais on serait étonné maintenant si on prenait la peine de le relire, de voir que, chaque jour, et le clergé et l'État sont obligés de rentrer dans la route qu'il a tracée.

Le reste du clergé arrive maintenant, et personne ne peut lui reprocher d'arriver après les autres, c'était son droit. La honte, il faut le dire, n'est point au clergé, mais à ceux qui se laissent dépasser par lui. Oui, c'est une honte ineffaçable que des hommes qui se disent les pères du libéralisme, qui se posent en chefs de parti, qui ont pris part à la révolution de 1830, qui ont écrit avec complaisance et amour l'histoire de la grande révolution de 1789, osent s'opposer de toutes leurs forces au développement de la liberté, reproduire effrontément devant toute la France les principes les plus tyranniques. Vouloir que l'église soit l'esclave de l'État,

que des citoyens soient obligés de rendre compte de leur conscience et de leurs vœux à l'État; que la conscience des enfants arrachés à l'autorité de leurs pères soit livrée à la merci de l'État; que l'État ait seul le droit d'enseigner, que nul ne puisse enseigner qu'aux conditions arbitraires qu'il lui plaira d'établir; qu'il puisse inspecter l'enseignement religieux, régler les cérémonies du culte, etc., etc.

Oui, ils disent tout cela, ces prétendus libéraux; ils le disent au moment même où tous les évêques de France, dignes de ce nom, reconnaissent publiquement le principe de la liberté, réclament hautement la liberté pour tous, et ne demandent rien pour eux-mêmes que la liberté. Grande inintelligence ou grande mauvaise foi, voilà la flétrissure que vous réserve la postérité, car il n'y a point de milieu pour vous.

Ne faites donc pas au clergé des reproches que vous méritez mille fois plus que lui. D'ailleurs, à quoi servent toutes ces récriminations? qu'importe lequel a le plus tort? ce qui importe, c'est que, s'il y a eu des torts, ils soient réparés au plutôt. Il est certain que dans sa presque totalité le clergé a agi sincèrement et croyant faire le bien; si, parmi ses adversaires, quelques-uns ont montré de la mauvaise foi, il en est beaucoup qui ne sont coupables que d'erreur et croient aussi faire pour le mieux. Efforçons-nous donc non de nous accuser mais de nous entendre; cherchons à comprendre le but vers lequel nous devons tous marcher, et, laissant le passé pour ce qu'il est, hâtons-nous vers ce but où nous trouverons tous la paix, le repos et l'amitié.

Or, ce but, je l'ai indiqué tel que la logique me l'a montré, tel qu'il était apparu dès le commencement de la lutte au génie de Lamartine, dans ce court mais admirable écrit, le plus élevé dans son point de vue, le plus profond qui ait été publié sur ce sujet. Lui aussi, il voyait que la question de l'enseignement dépendait de la question de l'Église et de l'État; qu'il ne pouvait plus y avoir entre l'Église et l'État

ni partage ni compromis ; que chacune de ces deux puissances voulait et devait avoir tout, et que le seul moyen d'arriver à la paix c'était de leur donner tout à chacune, mais dans deux ordres de chose de nature différente, et qu'ils devaient se séparer pour représenter chacun exclusivement les deux principes qui régissent le monde, l'autorité et la liberté. Tel est donc notre but : une distinction si complète entre le temporel que régit l'État et le spirituel qui appartient à l'Église, que chacun de ces pouvoirs, placé dans une sphère de nature différente, puisse se dilater et agir selon le principe qu'il représente, sans jamais craindre de rencontrer l'autre sur le même chemin et en opposition avec lui.

RÉPONSE A QUELQUES DIFFICULTÉS.

J'ai exposé les principes et j'en ai déduit les conséquences, cela suffit-il ? Malheureusement non. Il est bon nombre d'esprits qui font descendre toutes les questions dans le domaine étroit de la personnalité. A tout ce que j'ai dit ils m'opposeront non des raisons mais des intérêts de parti, des répugnances personnelles, des craintes vagues qu'ils ne peuvent maîtriser. Il serait infini de les suivre dans les mille détours de leur fantaisie. Je vais seulement essayer d'abattre, de détruire quelques-uns de ces épouvantails aussi sérieux que ceux qui effraient les oiseaux.

La grande peur de quelques esprits, c'est de voir le clergé ressaisir la puissance qu'il a exercé autrefois et dont il a quelquefois abusé.

Mais qu'on veuille bien considérer que les circonstances étant totalement changées, les mêmes résultats ne peuvent se reproduire.

Autrefois, plusieurs évêques étaient des seigneurs, ayant leurs armées à leurs ordres. Le clergé était un des corps politiques de l'État, et il avait son tiers dans les délibérations des États-généraux. Sous un monarque absolu, il lui suffisait

de capter l'oreille du roi pour acquérir une influence toute puissante dans le royaume.

Mais maintenant le clergé n'est plus un corps politique. Maintenant le roi règne et ne gouverne pas ; on ne peut donc pas gouverner sous son nom ; il faudrait pour devenir tout puissant qu'un évêque parvint à séduire la chambre des Pairs et celle des Députés ; les ministres qui savent ce qu'il en coûte nous diront si l'on peut avoir une pareille crainte.

Il n'y a plus qu'un seul motif qui puisse conduire le clergé à la cour, c'est l'envie d'être évêque quand on ne l'est pas, et l'envie de changer d'évêché quand on en désire un autre que celui qu'on a. Otez ce motif ; laissez le clergé élire lui-même ses évêques ; et alors il m'est impossible de découvrir quel motif et quel intérêt pourrait engager le clergé à aller à la cour et à s'impliquer dans des affaires de gouvernement.

Mais, dit-on, l'Église aura toujours beaucoup d'action sur la société ! de quelle action voulez-vous parler ? Ce n'est pas de l'action matérielle puisqu'elle n'a aucune force matérielle entre les mains ; c'est donc d'une action toute spirituelle. Mais qu'est-ce que cela vous fait ? c'est sa part ; n'est-il pas juste qu'elle la prenne ? elle aurait tort de vouloir s'emparer de la vôtre, et il ne tient qu'à vous de la défendre puisque vous avez la force ; mais vous êtes des sots d'être jaloux de la sienne. Il est dans l'intérêt de la société que le gouvernement soit fort matériellement pour protéger la liberté de tous, et que l'Église soit forte spirituellement, afin de ramener l'unité dans la pensée humaine ; pourquoi donc voir de mauvais œil une influence nécessaire au monde, et qui rendra même votre mission plus facile à remplir.

D'ailleurs cette influence spirituelle, qui est le résultat de la vérité, est inévitable ; vous feriez de vains efforts pour vous y opposer. Pouvez-vous mettre l'église dans une position plus désavantageuse que celle que lui avait faite les empereurs ro-

maines ? Et c'est alors précisément que son influence a grandi avec le plus de rapidité. Croyez-le bien, si vous recommencez leurs persécutions, vous n'obtiendriez pas un autre résultat qu'eux, parceque la vérité est un diamant contre lequel tout s'use.

De même qu'avec la force vous pouvez toujours défendre votre puissance matérielle, de même avec la vérité l'Église saura toujours conserver son influence spirituelle ; ce n'est point avec une massue qu'on peut écraser une puissance spirituelle, ce n'est qu'avec des armes intellectuelles qu'on peut éprouver, si elle est légitime, c'est-à-dire forte. Eh ! bien, vous avez la liberté de la presse ; essayez d'avoir plus d'esprit que Voltaire, plus d'éloquence que Rousseau, plus de prestige que les illuminés, plus d'ascendant que les hérétiques. Mais soyez justes, laissez le champ du combat libre pour l'Église comme pour vous ; point de monopole ni de privilège.

Au reste, ce n'est point pour l'Église elle-même que je vous demande cela ; car si elle a la vérité pour elle, son triomphe est infaillible, quelque moyen que vous preniez. Mais, quand il y a injustice dans la société, toute la société est en souffrance ; la lutte est alors un combat sanglant et lugubre ; tandis que lorsque la liberté de tous est intacte, la lutte se fait sans souffrance sociale ; elle ressemble alors à l'un de ces tournois qui faisaient les délices de nos ancêtres.

Mais dit-on encore, en laissant la liberté, la lutte n'est plus égale, car le clergé a des moyens d'influence que nul autre ne possède, et ces moyens sont la prédication et la confession.

Ce qui m'étonne le plus quand j'entends dire cela, c'est qu'on puisse envier à l'Église de pareils moyens d'influence. Car au fond qu'est-ce que la prédication ? C'est, d'un côté annoncer aux hommes des mystères qui exigent la croyance sans donner aucune satisfaction à l'esprit ; de l'autre, leur imposer l'obligation d'une morale sévère, qui contrarie toutes les inclinations de la nature ; c'est dire aux riches de se dé-

pouiller, aux pauvres de se résigner, aux sujets d'obéir, aux supérieurs de se sacrifier, à la cupidité de s'arrêter devant l'appât qui la tente, à la vengeance de se taire et de pardonner ; tout cela n'est-il pas plus propre à repousser, à faire haïr qu'à donner de l'influence ? et ne vaudrait-il pas mieux n'avoir comme vous que cette séduisante liberté à proclamer et à donner ?

Qu'est-ce que la confession ? c'est de toutes les pratiques du catholicisme la plus pénible pour les fidèles, la plus assujétissante pour le confesseur ; c'est là la pierre d'achoppement. C'est la répugnance pour cette pratique qui a éloigné du catholicisme presque tous ceux qui l'ont abandonné ; c'est l'abolition de la confession qui a fait presque toute la séduction du protestantisme.

Mais, enfin, me direz-vous, c'est pourtant avec ces deux moyens que le catholicisme a envahi tout le monde. C'est vrai ! et ce qui m'étonne profondément c'est que cela ne vous étonne pas ; c'est que vous n'avez pas cherché à trouver la raison d'un fait aussi inexplicable.

Voulez-vous apprécier toute la portée de ce fait ? essayez d'en faire autant. Mettez-vous aussi à prêcher et à confesser ; inventez un dogme encore plus difficile à croire, annoncez une morale plus sévère, et imposez à tous ceux qui voudront vous croire l'obligation d'aller se confesser aux ministres préfets, sous-préfets et employés de bureaux, et vous verrez quel puissant moyen de séduction vous aurez trouvé là ! Vous riez ! Mais, au fait, pourquoi vous qui êtes puissants, riches, savants, pleins de jeunesse, de beauté, d'éloquence, ne pourriez vous pas faire autant que douze pêcheurs ignorants ? Comment se fait-il que ce qui est un moyen si puissant de séduction pour d'autres ne puissent servir qu'à vous rendre odieux et à vous couvrir de ridicule et de mépris ?

Oui ! si vous ne fermez pas les yeux, vous verriez ce qui est plus clair que le jour ; c'est que l'évidence d'une mission divine et la force de la vérité, ont pu seules donner à des

moyens naturellement si repoussants la puissance d'attirer le monde ? Si donc le succès de l'église prouve la vérité de sa doctrine et de sa mission, pourquoi vous affliger du succès de la vérité.

Mais, dites-vous, quoiqu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que l'Église a une puissance que nous n'avons pas et dont nous sommes jaloux. Que voulez-vous que je vous dise ? Alors priez Dieu de vouloir bien vous révéler des dogmes plus élevés que ceux du christianisme et de vous donner miraculeusement une mission supérieure à la sienne. Si Dieu vous exauce, n'en doutez pas, vous réussirez aussi bien que les Apôtres ; s'il ne vous exauce pas, qu'y faire ? Il faut bien se résigner à laisser la religion qu'il a fondée éclairer et attirer les hommes par sa lumière.

Ayez donc au moins la sagesse du docteur juif Gamaliel. Quand le Sanhedrin ne savait que faire des apôtres captifs, il leur donna ce conseil si plein de bon sens. *Réfléchissez bien à ce que vous allez faire à ces hommes ; si leur projet est un projet d'homme, il tombera de lui-même comme sont tombés tant d'autres ; mais si c'est un dessein de Dieu, vous ferez de vains efforts pour vous y opposer, et, en résistant à Dieu, vous n'attirerez que malheur.* Il me semble donc qu'au lieu d'envier la mission que vous n'avez pas, vous feriez bien mieux de remplir celle que la providence vous a confiée, et qui est belle et grande aussi. Examinez si, depuis que le monde existe, personne est parvenu à s'agrandir en s'ingérant dans un rôle qui n'était point fait pour lui ; restez donc dans votre rôle si vous voulez avoir toute votre grandeur. Or, votre magnifique rôle, c'est la liberté et rien que la liberté. La liberté est tout pour l'état, c'est son origine, sa vie, sa force, son guide, sa lumière, sa beauté, son charme, son unique moyen. Tant qu'il s'appuiera uniquement sur elle, tant qu'il sera dans son rôle, il sera vrai, juste, fort et aimé ; mais, qu'il le sache bien, dès qu'il en sortira, il se rendra ridicule et odieux.

Bizarrerie des ennemis de l'Église ! Tandis que les uns exagèrent et dénaturent sa puissance pour avoir lieu de sonner l'alarme, d'autres disent dédaigneusement que le catholicisme est mort. Eh ! bien, puisqu'il est mort, pourquoi cette peur et ces précautions ? Vous n'osez pas vous battre à armes égales avec un mort ? Est-ce que par hasard vous croyez aux revenants ? ne pouvez-vous le laisser reposer tranquillement dans sa tombe ? ou voulez-vous renouveler la scène ridicule des Juifs qui envoyèrent des soldats armés pour empêcher un corps mort de sortir du tombeau ? Vous savez la fin de l'histoire.

J'ai dit en toute franchise et sincérité ce qui me paraissait juste et vrai ; je l'ai dit non pas par haine de personne, mais dans le désir de l'union et de la paix entre tous. Puisse-t-on me lire dans les mêmes dispositions ; puissent mes paroles n'être pas inutiles et faire faire un pas de plus vers le but que tous doivent désirer d'atteindre.

FIN.



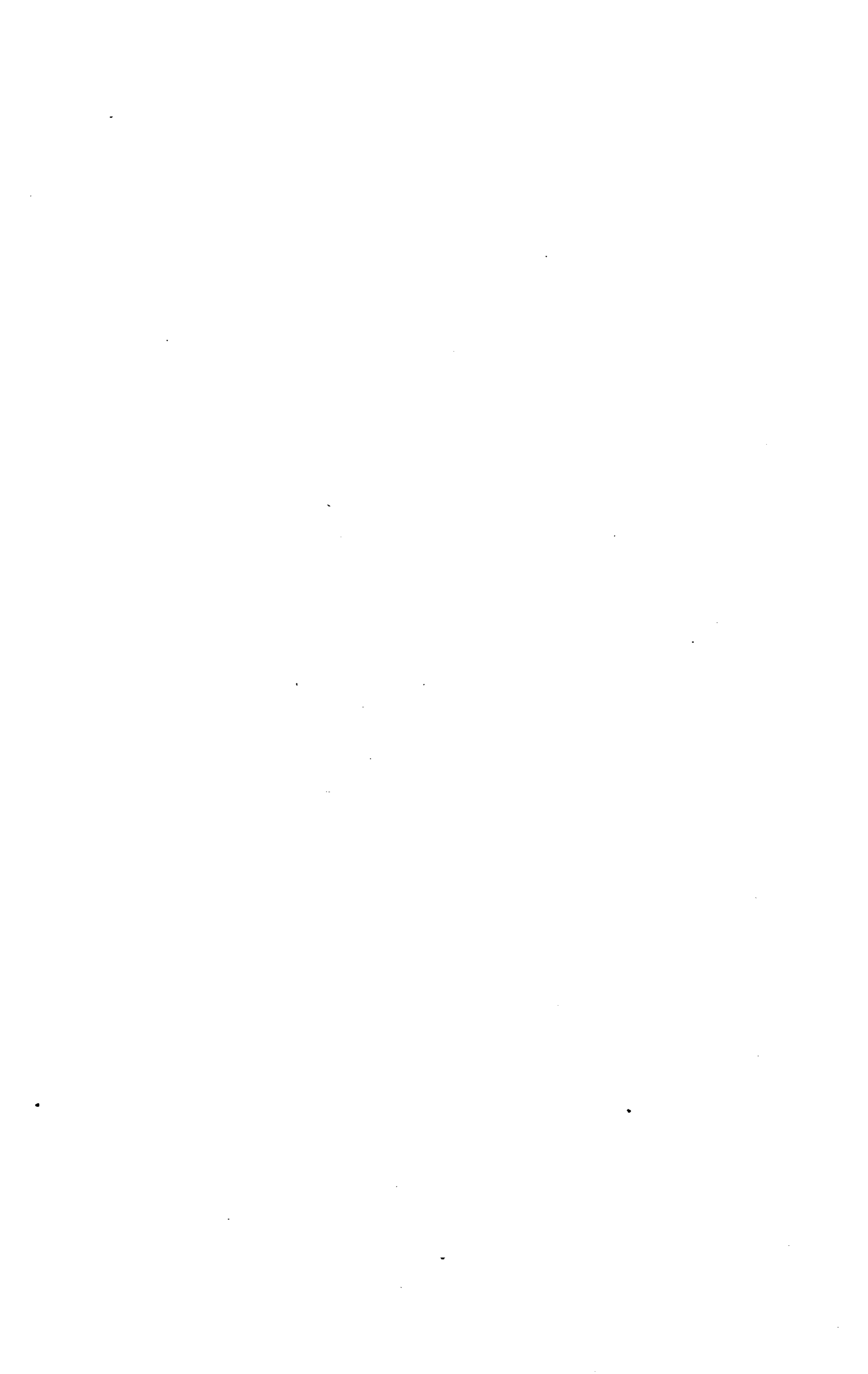


TABLE.

PRÉFACE.	5
------------------	---

CHAPITRE I. — DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

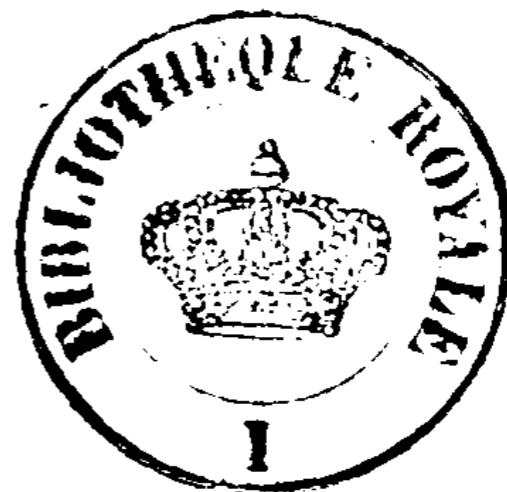
§ I. — DU PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA PHILOSOPHIE, OU DE L'UNITÉ ET DE LA VARIÉTÉ.	7
§ II. — DE LA SOCIÉTÉ.	10
§ III. — DES PHASES DE LA SOCIÉTÉ.	13
§ IV. — DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ EN FRANCE, ET DES CONSÉQUENCES QUI EN RÉSULTENT.	16

CHAPITRE II. — DE L'ENSEIGNEMENT.

§ I. — ÉTAT DE LA QUESTION.	25
§ II. — DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX.	26
§ III. — DE L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE.	27
§ IV. — DE L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE.	30

§ V. — DE L'ÉDUCATION, OU DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE.	31
§ VI. — CHANGEMENT A FAIRE DANS LA CONSTITUTION DE L'UNIVERSITÉ.	38
CONCLUSION.	45
RÉPONSE A QUELQUES DIFFICULTÉS.	48

FIN DE LA TABLE.



TABLE

PRÉFACE

CHAPITRE I. - DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

§ I. - Du PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA PHILOSOPHIE, OU DE L'UNITÉ ET DE LA VARIÉTÉ

§ II. - DE LA SOCIÉTÉ

§ III. - DES PHASES DE LA SOCIÉTÉ

§ IV. - DE L'ÉTAT ACTUEL LE LA SOCIÉTÉ EN FRANCE, ET DES CONSÉQUENCES QUI EN RÉSULTENT.

CHAPITRE II. - DE L'ENSEIGNEMENT.

§ I. - ETAT DE LA QUESTION

§ II. - DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

§ III. - DE L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE

§ IV. - DE L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE

§ V. - DE L'ÉDUCATION, ou DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE

§ VI -CHANGEMENT A FAIRE DANS LA CONSTITUTION DE L'UNIVERSITÉ

CONCLUSION

RÉPONSE A QUELQUES DIFFICULTÉS